

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 novembre 2008
(convocation du 17 novembre 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Novembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. LABARDIN Michel à cpter de 15 h 00
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier à cpter de 15 h 00
M. BRON Jean-Charles à Mme WALRYCK Anne à cpter de 15 h 00
M. LABISTE Bernard à M. LAMAISSON Serge à cpter de 15 h 00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude à cpter de 15 h 15
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel
M. BOUSQUET Ludovic à M. BONNIN Jean Jacques à cpter de 13 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme PARCELIER Anne à cpter de 14 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. GAÜZERE Jean Marc à cpter de 13 h 20
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M CAZENAVE Charles à cpter de 14 h 00
Mme DELATTRE Nathalie à M. LOTHaire Pierre à cpter de 12 h 50
M. DELAUX Stéphan à M. BRUGERE Nicolas à cpter 14 h 30
M. DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie Françoise à cpter de 12 h 30

Mme DUBOURG LAVROFF Sonia à M. BRON Jean Charles à cpter de 14 h 30 puis à Mme BONNEFOY Christine à partir de 15 h 00
M. DUCASSOU Dominique à Mme DUBOURG LAVROFF jusqu'à 14 h 30 puis à Mme PIAZZA Arielle à cpter de 14 h 30
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patick à cpter de 13 h 20
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à cpter de 11 h 45
M. MILLET Thierry à M. SOLARI Joël à partir de 14 h 30
M. PALAU Jean-Charles à M. DUCHENE Michel
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à cpter de 12 h 30
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain à cpter de 11 h 20 puis à M. GAUTE Jean Michel à cpter de 15 h 00
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à cpter de 13 h 30
Mme TOUTON Elisabeth à DAVID Jean Louis à cpter de 12 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) - Décision -
Autorisation**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le MIPIM est le premier forum mondial des professionnels de l'immobilier et une place de marché internationale.

Rassemblant en 2008 plus de 89 pays, 29 318 participants (12% de plus qu'en 2007), il est le lieu incontournable de promotion des territoires.

La France, qui compte plus de 1 500 sociétés présentes, est le deuxième pays le plus représenté après le Royaume-Uni. A l'instar d'autres métropoles françaises de taille équivalente comme Toulouse, Lille, Nantes, la métropole bordelaise participe au MIPIM de façon ininterrompue depuis 2001. Elle y côtoie également d'autres villes importantes comme Barcelone, Milan, Munich et de grandes capitales comme Paris, Londres, Madrid.

Le MIPIM est un salon de première importance qui nécessite une préparation en amont.

Forte d'une expérience de 8 ans, il vous est donc proposé de reconduire en 2009 la participation de Bordeaux Métropole au MIPIM ;

- **réservation du stand** : comme les années précédentes, et afin de pouvoir conserver notre position stratégique, il est proposé que le territoire bordelais puisse d'ores et déjà se positionner pour une réservation d'emplacement auprès des organisateurs cannois,

- **comité de pilotage** : le contenu et les contours de notre présence devant faire l'objet d'une réflexion ultérieure et plus approfondie, un Comité de pilotage réunissant les différentes partenaires est mis en place afin de suivre les différentes phases de l'organisation de la manifestation,

- **prise en charge, sur la base des frais réels, des dépenses de la délégation technique** : dans le cadre de l'organisation de cette manifestation, une délégation technique composée d'agents communautaires doit être présente. Compte tenu de la situation spécifique de l'hôtellerie cannoise pendant cette période, il vous est proposé que la Communauté Urbaine de Bordeaux prenne en charge, comme les années précédentes

et à titre exceptionnel, les dépenses engagées de déplacement et d'hôtellerie des agents communautaires présents durant ce salon, sur la base des frais réels engagés,

- signature de conventions avec les partenaires : afin de pouvoir engager dans l'avenir des actions pérennes, il est nécessaire de fixer, au travers de conventions, les modalités de participation, notamment financières de nos différents partenaires. Ces conventions permettront de faciliter la gestion administrative et comptable.

Dans ces conditions, il vous est proposé :

- de vous prononcer favorablement pour la réservation d'un emplacement auprès des organisateurs du MIPIM, pour un montant de 42 195 € HT,
- d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2008, chapitre 011, article 6233, fonction 900, CRB P100,
- de reconduire la mise en place d'un Comité de pilotage partenarial qui se réunira à échéances régulières afin de valider les grandes orientations et étapes du projet,
- d'autoriser le paiement, par anticipation, des réservations d'hôtel sur la base d'un certificat administratif,
- d'autoriser la prise en charge, sur la base des frais réels, les dépenses engagées par les membres de la délégation technique présente au MIPIM,
- d'approuver le principe de la conclusion de conventions afin de définir les modalités de participation, notamment financières de nos différentes partenaires, institutionnels ou occasionnels,
- d'autoriser le Président à signer lesdites conventions, au fur et à mesure de leur conclusion avec les différents partenaires,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la préparation et à la mise en œuvre de la manifestation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 novembre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE

6 FÉVRIER 2008

PUBLIÉ LE : 6 FÉVRIER 2008

M. JEAN-CHARLES BRON